

Définir une catégorie lexicale : le cas du lexique social

Corentin Denuc^{1,*}

¹Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 75006 Paris, France

Résumé. Il semble possible de regrouper des mots comme *chef*, *démocratie*, *frontière*, *payer* ou *état* au sein d'une même catégorie lexicale. En apparence, ils désignent et décrivent tous des réalités sociales ou institutionnelles. Mais servent-ils vraiment à cela ? Nous pensons, au contraire, que le lexique social ne communique aucun contenu descriptif. Ce sont des contenus déontiques que ces mots permettent d'exprimer. Leur signification peut être représentée par des schémas argumentatifs et déontiques du type de *X donc devoir faire Y*. Le chef, c'est celui qui donne des ordres et à qui l'on doit donc obéir. Nous entreprenons de décrire ces contenus à l'aide de la Théorie des Blocs Sémantiques qui est une théorie sémantique structuraliste développée par Marion Carel dans la lignée de la sémantique argumentative de Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot. Notre corpus est constitué de différents d'emplois des quelques mots cités plus haut dans des messages trouvés sur Twitter.

Abstract. Defining a lexical category: the case of social lexicon. Words such as *chief*, *democracy*, *boundaries*, *to pay*, *state* can be grouped within a same lexical category. They appear to designate and describe social or institutional entities. But is that really what they do? We think, on the contrary, that social lexicon doesn't have any descriptive content but only deontic ones. The meaning of these words can be represented as argumentative and deontic schemes which follow this pattern: *X therefore Y has to do Z*. A chief is someone that gives orders and, therefore, has to be obeyed. Our aim is to describe these argumentative and deontic contents thanks to the Théorie des Blocs Sémantiques, a structuralist semantic theory developed by Marion Carel and inspired by the argumentative conception of semantics invented by Jean-Claude Anscombe and Oswald Ducrot. Our work relies on several uses of the words cited above in messages on Twitter.

Introduction

Des mots comme *chef*, *démocratie*, *frontière*, *payer*, *état*... ont un air de famille. Nous dirons qu'ils appartiennent au *lexique social*. Mais comment définir la catégorie ? Quels traits partagent ces mots ? Sur les plans morphologique et syntaxique, il est évident qu'ils

* corentin.denuc@outlook.fr

n'ont rien en commun. C'est sur le plan sémantique qu'ils peuvent être regroupés au sein d'une même catégorie. Intuitivement, c'est le genre de leur référent qui les réunit : ils renvoient tous à des réalités sociales, à des conventions entre les hommes. Mais cette affirmation est surtout problématique. Quelle est la nature d'une entité ou d'une propriété sociale ? Est-elle concrète, matérielle, naturelle, empirique, observable ? De telles choses existent-elles seulement ? Autant de questions qui agitent l'ontologie sociale et qui rejaillissent sur notre questionnement sémantique. Quelles conditions doit remplir un individu pour qu'il soit vrai de dire qu'il est le chef ? A quelle condition peut-on parler d'un état français ? Quand est-ce qu'un geste peut être qualifié d'action de payer ?

A l'hypothèse sémantique s'ajoute souvent une hypothèse pragmatique : le lexique social participerait à faire exister les réalités sociales. Le constructivismeⁱ considère que, d'une manière ou d'une autre, elles n'existent qu'à travers des représentations individuellesⁱⁱ ou collectivesⁱⁱⁱ, voire n'existent qu'à titre de représentations individuelles ou collectives. Les mots qui véhiculent ces représentations, joueraient un rôle central dans l'existence de ces réalités, voire seraient au cœur du fait social lui-même^{iv}. Le lexique social aurait ce trait distinctif majeur, particulièrement intéressant et presque magique, qu'il participerait à rendre réel ce qu'il représente – à l'image des verbes performatifs.

Dans la lignée de la sémantique argumentative développée par Anscombe et Ducrot, nous refusons ces deux hypothèses qui relèvent, à nos yeux, de « l'illusion descriptive » (Austin 1970) et de « l'illusion performative » (Ducrot 1977 et 1981). Nous refusons cette conception magique du langage qui considère *a minima* que de telles choses doivent bien exister puisqu'on en parle et, bien souvent, qu'elles existent *parce qu'on en parle*. Le lexique social n'est ni descriptif ni performatif^v. Il ne renvoie à aucune réalité ou aucune représentation qui lui préexisterait ou qu'il participerait à faire exister. Pour décrire le lexique social, nous nous inspirons plutôt de la description proposée par Oswald Ducrot de l'adjectif *sale* dans « Pour une description non véridative du langage » (Ducrot 1995) :

des parents essayaient d'empêcher leur enfant de jouer avec un chien. Ils disaient à l'enfant « Ne touche pas : c'est sale ». Essayons de nous placer du point de vue de l'enfant. Que pouvait signifier pour lui l'assertion « c'est sale » ? Certainement pas une proposition concernant le chien. Car l'enfant ne sait rien de l'adjectif sale, sinon que cet adjectif sert à justifier des ordres de ne pas toucher, de ne pas manger, ou, plus généralement, d'éviter le contact, de mettre à l'écart. Certes les parents avaient sans doute l'impression de donner une description du chien, description dont il résulterait, par une inférence simple, qu'il ne faut pas le toucher. Mais, pour l'enfant, cette conclusion est interne à la signification même du mot sale, c'est à travers elle qu'il comprend ce mot : l'ordre de ne pas toucher n'est pas une conclusion, mais plutôt une explicitation ou une spécification de la phrase déclarative.

L'hypothèse est la suivante : le lexique social fait allusion, comme l'adjectif *sale*, à des obligations, des autorisations ou des interdits. Autrement dit, il y a des sèmes déontiques dans la signification des lemmes sociaux. Cette hypothèse s'impose non seulement pour résoudre les difficultés qui se posent aux approches descriptives du lexique social, comme nous le verrons, mais également pour comprendre et décrire ses emplois. Dans les exemples (1) et (2), ce qui suit le lemme social développe et précise sa signification en employant des marqueurs déontiques explicites tandis qu'il nous semble impossible de paraphraser les exemples (3)-(8) sans introduire de marqueur déontique :

- (1) *C'est moi le **chef**! Et si je vous dis "vous danserez sur ma tombe!" Alors vous danserez sur ma tombe!! Hip-hop, plinn ou polka c'est votre affaire... mais ne me décevez pas!!*
- (2) *mme berger vous êtes l'**état** n'attendez pas que les féministes fassent votre travail, et mettez tout en œuvre pour que Mila vive normalement, mais arrêtez de baratiner et mettez vous au boulot*
- (3) *tu m'**as promis**^{vi} de venir me chercher vendredi matin*
- (4) *Il **n'a pas promis** de négocier la raclette à la cantine, il avait aucune chance de passer sans ça*
- (5) *Nous ne sommes pas l'**état**... l'approche participative et citoyenne est de rigueur quand il faut compléter les actions de l'état et non pour faire à leur place le travail pour lequel il est élu, pour lequel un budget lui est alloué et surtout un travail pour lequel ILS sont payés.*
- (6) *Ici, c'est pas la **démocratie***
- (7) *A la **frontière** italienne, le nombre de migrants a explosé cette année*
- (8) *Donc là, j'ai **payé** une Viennoise au chocolat dans mon menu à la boulangerie et je ne l'ai jamais eu dans mon sac... Ça m'apprendra à ne pas vérifier*

Il s'agira de décrire non seulement la nature de ces contenus déontiques mais également la façon dont le lexique social les évoque (c'est ce qui distingue l'adjectif *sale* du lexique social). De même que nous refusons les conceptions descriptives du lexique social, nous refusons les conceptions descriptives des contenus déontiques qu'elles évoquent. Nous préférons plutôt l'approche structuraliste, non-référentialiste et argumentative défendue par la Théorie des Blocs Sémantiques (TBS) développée par Marion Carel (2011 et 2017) dans la lignée de la sémantique argumentative d'Anscombe et Ducrot.

Dans une première partie, nous évoquerons les difficultés que rencontre à nos yeux toute approche descriptive du lexique sociale et la nécessité de reconnaître, dans la signification des lemmes sociaux, des sèmes déontiques et argumentatifs. Dans une deuxième partie, nous décrirons un certain nombre d'emplois du lexique social (principalement issus de Twitter) à partir de cette hypothèse. Dans une troisième partie, nous précisons la définition du lexique social qui en découle et les relations internes à ce lexique que permet de modéliser la TBS.

1 Le contenu déontique et argumentatif du lexique social

1.1 Les approches descriptives

Il nous paraît impossible de définir les lemmes sociaux par des descriptions de leur référent. Toute définition descriptive d'un lemme social entraîne une circularité qui tient au caractère fondamentalement conventionnel des réalités sociales (si elles existent). Si un chef est obéi (en tant que chef) quand il donne des ordres ou qu'une frontière n'est franchie (en tant que frontière) qu'à certaines conditions, c'est parce qu'on les reconnaît d'abord comme un chef ou comme une frontière. Un arbre n'a pas besoin d'être reconnu comme un pommier pour être capable de donner des pommes. Un homme doit être reconnu comme le chef pour se faire obéir en tant que chef (nous précisons *en tant que chef* puisqu'on pourrait lui obéir pour d'autres raisons).

Si l'on définit le chef comme celui qui est obéi quand il donne des ordres ou la frontière comme ce qu'on ne franchit qu'à certaines conditions, on devrait alors conclure que le chef doit d'abord être reconnu comme celui qui est obéi pour être obéi et que la frontière doit d'abord être reconnue comme ce qui n'est franchi qu'à certaines conditions pour n'être

franchie qu'à certaines conditions – ce qui n'a pas de sens. Et cela vaut pour toutes les propriétés descriptives caractéristiques des référents d'un lemme social. En vérité, notre conception ordinaire d'un chef ou d'une frontière ne concerne pas la réalisation d'un contenu descriptif mais concerne quelque chose d'antérieur à la réalisation de tout contenu descriptif – et qui doit être reconnu pour que soit réalisé tout contenu descriptif. S'il faut reconnaître une frontière comme une frontière pour qu'elle ne soit franchie qu'à certaines conditions, c'est que le mot *frontière* signifie autre chose.

Plus généralement, toute propriété descriptive caractéristique des référents d'un lemme social x suppose que le référent soit d'abord reconnu comme un x par une communauté donnée. Puisqu'un x doit être reconnu comme tel avant de réaliser toute propriété caractéristique d'un x , c'est que le contenu sémantique du lemme social x n'est pas une description de ces propriétés caractéristiques mais qu'il est d'une autre nature. Il y a, dans la signification de tout lemme social, un contenu qui doit être reconnu préalablement à la réalisation de toute propriété caractéristique des référents de ce lemme social. Les mots *frontière*, *état*, *argent* n'ont pas pour contenu la réalisation d'une certaine description ou même la capacité à réaliser cette description (puisque cette capacité dépend précisément d'une reconnaissance préalable) mais un autre type de contenu. Lequel ?

1.2 Des schémas argumentatifs déontiques

Le contenu sémantique des lemmes sociaux n'est pas descriptif mais déontique. Si le chef se fait obéir quand il donne des ordres, c'est parce qu'il a d'abord été reconnu comme le chef, c'est-à-dire comme celui à qui l'on *doit* obéir et non comme celui à qui l'on obéit effectivement. Ce qui définit le chef ou la frontière, ce ne sont pas les propriétés dans le monde, des entités mais les obligations, les autorisations ou les interdits (sociaux) qu'on leur associe. Dire d'une certaine limite que c'est une frontière, c'est dire qu'on a l'interdiction de la franchir si l'on n'y est pas autorisé. Dire qu'on est le chef, c'est dire que les autres ont l'obligation de nous obéir quand on donne des ordres. Dire aux membres du gouvernement qu'ils sont l'état, c'est dire qu'ils doivent intervenir face à certains dysfonctionnements sociaux.

Mais, comme l'illustrent les exemples choisis jusque-là, le contenu sémantique des lemmes sociaux ne se réduit pas à un trait déontique. Celui-ci s'articule toujours à autre chose. Aucun des contenus déontiques exprimés par les lemmes sociaux n'est absolu. L'obligation d'intervenir qui définit l'état n'a de sens qu'au regard de certains dysfonctionnements de la société. L'interdiction de franchir la frontière n'a de sens qu'au regard d'une absence d'autorisation. Pour modéliser cette articulation interne à la signification de chaque lemme social, nous choisissons d'utiliser la Théorie des Blocs Sémantiques développée par Marion Carel qui représente les sèmes présents dans la signification des mots sous la forme de schémas argumentatifs^{vii}. Pour reprendre l'exemple paradigmatique de la TBS, être prudent, c'est rencontrer un danger et donc modifier son comportement, ce que nous représentons par le schéma DANGER DC MODIFIER SON COMPORTEMENT. Être un état, c'est rencontrer des dysfonctionnements sociaux et donc devoir intervenir, ce que nous représentons par le schéma DEFAILLANCE SOCIALE DC DEVOIR INTERVENIR. Être le chef, c'est donner des ordres et donc devoir être obéi, ce que nous représentons par le schéma X DONNE DES ORDRES A Y DC Y DOIT OBEIR.

Ce sont là des schémas argumentatifs normatifs, au sens où ils représentent des enchaînements argumentatifs en *donc*. Mais, pour la TBS, la relation argumentative interne à la signification des mots du lexique peut également être transgressive. Le schéma associé à la signification du mot représente alors des enchaînements argumentatifs en *pourtant*. Le mot *démocratie* en est un exemple : la démocratie c'est quand, malgré les désaccords, on doit pourtant prendre en compte ou respecter les opinions d'autrui. Ce sème argumentatif,

déontique et transgressif peut être représenté sous la forme du schéma ÊTRE EN DESACCORD PT DEVOIR RESPECTER L'OPINION D'AUTRUI.

Dans le cadre de la TBS, le caractère normatif ou transgressif des schémas présents dans la signification des mots n'a rien d'original. Il n'est pas spécifique au lexique social. Nous n'affirmons pas, en particulier, que la normativité ou la transgressivité des schémas argumentatifs aurait un rapport avec le respect ou la transgression d'une norme sociale. Pour la TBS, les schémas argumentatifs ne représentent même pas des croyances partagées par une communauté linguistique mais seulement des relations internes à la langue et au discours. Nous reviendrons dans la prochaine section sur la façon dont on peut exprimer le respect ou la transgression des contenus déontiques que le lexique social communique.

2 Description des emplois du lexique social

L'hypothèse selon laquelle les lemmes sociaux contiennent des sèmes argumentatifs et déontiques ne permet pas seulement de dépasser le cercle vicieux rencontré par toute approche descriptive du lexique sociale. Identifier dans la signification du lexique social des schémas argumentatifs déontiques permet également de comprendre et de prévoir la signification de ses emplois.

2.1 Quelques exemples

La TBS considère que tout énoncé (s'il n'est pas déjà un enchaînement argumentatif explicite) peut être paraphrasé par un enchaînement argumentatif comportant une conjonction du type de *donc* ou de *pourtant*. Lorsqu'un mot présent dans l'énoncé fournit le squelette argumentatif de cet enchaînement, la TBS dit de celui-ci qu'il est en emploi *constitutif*. Puisque nous cherchons à déterminer le contenu sémantique du lexique social, c'est ce genre d'emplois qui va nous intéresser.

Pour commencer, certains énoncés développent explicitement le contenu argumentatif et déontique interne à la signification du lemme social en emploi constitutif. C'est le cas dans notre premier exemple :

(1) *C'est moi le chef! Et si je vous dis "vous danserez sur ma tombe!" Alors vous danserez sur ma tombe!! Hip-hop, plinn ou polka c'est votre affaire... mais ne me décevez pas!!*

Le mot *chef* est en emploi constitutif : ce qui suit « C'est moi le chef! » précise ce que les autres doivent faire en tant qu'il est le chef. Or, ce qui suit est précisément un enchaînement argumentatif déontique. La structure *si... alors* indique un rapport argumentatif et le futur de « vous danserez sur ma tombe » a ici une valeur déontique. Cet enchaînement argumentatif développe et concrétise le schéma X DONNE DES ORDRES A Y DC Y DOIT OBEIR présent dans la signification du mot *chef*. C'est bien un enchaînement argumentatif déontique qui précise la (pseudo-)affirmation « C'est moi le chef! ».

Il en va de même dans l'exemple (2) :

(2) *mme berger vous êtes l'état n'attendez pas que les féministes fassent votre travail, et mettez tout en œuvre pour que Mila vive normalement, mais arrêtez de baratiner et mettez vous au boulot*

Le mot *état* est en emploi constitutif : ce qui suit « mme berger vous êtes l'état » ne fait que préciser ce que doivent faire la ou les personnes visées en tant qu'elles sont l'état. Ce qui suit « mme berger vous êtes l'état » ne fait que spécifier le dysfonctionnement social rencontré et l'intervention qu'elles doivent mettre en œuvre. Le marqueur déontique est ici

l'utilisation de l'impératif. L'enchaînement argumentatif est toutefois moins explicite et doit être reconstruit. Nous paraphrasons l'énoncé (2) par l'enchaînement argumentatif (2') qui concrétise le schéma DYSFONCTIONNEMENT SOCIAL DC DEVOIR INTERVENIR présent dans la signification du mot *état* :

(2) *Mila ne vit pas normalement donc n'attendez pas que les féministes fassent votre travail et mettez tout en œuvre pour qu'elle puisse vivre normalement*

Les exemples (9), (10) et (11) peuvent s'analyser de façon similaire. Le syntagme *vous êtes l'État* y occupe une position centrale et le reste ne fait que préciser le dysfonctionnement social rencontré et l'intervention que doivent mettre en œuvre les personnes visées en tant qu'elles sont l'État :

- (9) *Lubrizon n'a pas respecté les obligations de votre arrêté concernant les analyses de sols et de la qualité de l'air. **Vous êtes l'État !** Que faites-vous ?*
 (10) *Je demande des structures pour les sans abris **Vous êtes l'État** petit rappel donc de votre responsabilité*
 (11) *Vous aller sanctionner des gens qui n'ont pas ou ne connaissent pas les alternatives? Allez dans les recoins et sensibilisez de manière continue! **Vous êtes l'état** c'est votre travail!*

Dans les exemples (12), (13) et (14), la position syntaxique du lemme social n'indique pas explicitement un emploi constitutif :

- (12) *L'**État** doit intervenir au plus vite pour empêcher la destruction de tout ce qui fait la beauté et la poésie de Paris par la clique.*
 (13) *C'est à la mairie et à l'**État** de prendre leurs responsabilités et de réquisitionner les logements vides, pas aux militants étudiants !*
 (14) *L'**État** doit expulser les clandestins et dissoudre les associations qui alimentent les filières.*

Rien n'indique syntaxiquement que ces énoncés développent la signification du mot *État*. Il n'est plus le prédicat principal mais appartient au groupe nominal sujet. On pourrait d'ailleurs remplacer « l'État » par un autre sujet, comme le nom propre *Pierre*. Néanmoins, il y a une relation sémantique assez nette entre le mot *État* et ce qui le suit dans ces énoncés. Utiliser le mot *État*, c'est déjà dire qu'il doit intervenir pour régler des dysfonctionnements sociaux. La suite ne fait que spécifier la nature des dysfonctionnements et de l'intervention nécessaire. Tous ces énoncés concrétisent encore et toujours le schéma argumentatif DYSFONCTIONNEMENT SOCIAL DC DEVOIR INTERVENIR. La fréquence de l'association entre le mot et le schéma reste un bon indice de la relation sémantique qu'ils entretiennent. Parler de l'état, c'est déjà dire qu'il y a un dysfonctionnement social et qu'il doit donc intervenir. Dans les énoncés (12)-(14), le prédicat ne fait que développer le contenu sémantique du groupe nominal sujet. L'emploi du mot état préfigure déjà ce qu'on va en dire et appuie la position défendue par le tweet.

Dans d'autres cas, cependant, seule la présence du lemme social permet de comprendre le contenu argumentatif et déontique exprimé par l'énoncé : celui-ci n'est pas toujours développé explicitement. Seul le schéma argumentatif et déontique présent dans la signification du lemme social permet alors de comprendre le sens de l'énoncé :

- (3) *tu m'as promis de venir me chercher vendredi matin*

(3') *que tu viennes me chercher vendredi matin est important pour moi donc tu t'y étais obligé par ta parole*

(3) communique l'enchaînement argumentatif (3') qui développe le schéma argumentatif présent dans la signification du verbe *promettre* X EST DESIRABLE DC Y S'OBLIGE VERBALEMENT A FAIRE X. Comme l'ont déjà remarqué Austin (2000) ou Searle (2009), le contenu sémantique du verbe performatif *promettre* est déontique : promettre, c'est s'obliger par sa parole. Bien qu'il n'y ait aucune expression déontique explicite dans (3), cet énoncé communique un contenu déontique de par la simple présence du verbe performatif *promettre*. Les verbes performatifs appartiennent de plein droit au lexique social : ils ont dans leur signification des schémas argumentatifs déontiques.

Cependant, Searle considère que promettre, c'est dire *je promets* et donc s'obliger. Nous préférons de notre côté le schéma X EST DESIRABLE DC Y S'OBLIGE VERBALEMENT A FAIRE X qui répond mieux aux prévisions de la TBS pour les cas de négation. En effet, pour reprendre l'exemple de l'adjectif *prudent*, quelqu'un qui a été prudent, c'est quelqu'un qui a rencontré un danger et qui a donc modifié son comportement et quelqu'un qui n'a pas été prudent, c'est quelqu'un qui a également rencontré un danger et qui n'a pourtant pas modifié son comportement. Avec la négation, le syntagme de gauche se maintient mais une négation est ajoutée dans le syntagme de droite et le connecteur change. Il doit en aller de même pour la négation du verbe *promettre*. Or, (4) ne signifie pas (4') mais (4'') :

(4) *Il n'a pas promis de négocier la raclette à la cantine, il avait aucune chance de passer sans ça*

(4') *Il a dit qu'il négocierait la raclette à la cantine pourtant il ne s'y est pas obligé* (qui concrétise DIRE QUE L'ON FERA DC S'OBLIGER A FAIRE)

(4'') *Ce que veulent les élèves, c'est de la raclette à la cantine pourtant il ne s'est pas obligé à la négocier* (qui concrétise X EST DESIRABLE PT NEG Y S'OBLIGER VERBALEMENT A FAIRE X)

De façon générale, cette description de la négation, associée à notre conception du lexique social, permet de prédire le sens des énoncés dans lesquels une négation porte sur un lemme social. L'énoncé (5) répond à un tweet qui défend l'importance de l'intervention associative et citoyenne pour répondre au manque d'ambulances dans les hôpitaux et d'écoles dans les villages du Sénégal :

(5) *Nous ne sommes pas l'état... l'approche participative et citoyenne est de rigueur quand il faut compléter les actions de l'état et non pour faire à leur place le travail pour lequel il est élu, pour lequel un budget lui est alloué et surtout un travail pour lequel ILS sont payés.*

(5') *Il manque des ambulances dans les hôpitaux et des écoles dans les villages pourtant nous ne devons pas faire à sa place le travail pour lequel l'état est élu, pour lequel un budget lui est alloué et surtout un travail pour lequel ILS sont payés*

L'énoncé (5) peut être paraphrasé par l'enchaînement argumentatif (5') qui concrétise le schéma argumentatif DYSFONCTIONNEMENT SOCIAL PT NEG DEVOIR INTERVENIR présent, tel que le prévoit la TBS, dans la signification de *pas l'état*. Ne pas être l'état, c'est ne pas être obligé d'intervenir face aux dysfonctionnements sociaux.

De même pour l'énoncé (6) qui peut être paraphrasé par (6') (il s'agit d'un énoncé adressé dans une salle de classe par un professeur à un lycéen qui discutait ses décisions) :

(6) *Ici, c'est pas la démocratie*

(6') *Je ne suis pas d'accord avec vous donc je n'ai pas l'obligation de respecter votre opinion* (qui concrétise le schéma ÊTRE EN DESACCORD DC NEG DEVOIR RESPECTER L'OPINION D'AUTRUI présent dans la signification de *pas la démocratie*)

2.2 Respect et transgression des contenus déontiques

Tous les énoncés que nous avons décrits jusque-là présupposaient un certain contenu et posaient une relation argumentative entre ce contenu et un contenu déontique^{viii}. Dire *vous êtes l'état*, c'est présupposer qu'il y a certains dysfonctionnements sociaux et poser que ces dysfonctionnements sociaux obligent donc la personne visée à intervenir. Dans (15), « vous êtes l'état » présuppose (15') et pose (15'') :

(15) *Comme partout en France*

Les propos des maires au sujet des sans abri..

Ceci est l'affaire de l'état et non notre ressort

*Je leur répond **vous êtes l'état***

(15') *Il y a un dysfonctionnement social (le fait que des gens dorment à la rue)*

(15'') *Il y a un dysfonctionnement social (le fait que des gens dorment à la rue) donc vous devez intervenir* (qui concrétise le schéma DYSFONCTIONNEMENT SOCIAL DC DEVOIR INTERVENIR présent dans la signification du mot *état*)

Le syntagme « vous êtes l'état » passe d'ailleurs les tests développés par Ducrot pour reconnaître les contenus présupposés. Les présupposés résistent à la négation. Dire « vous êtes l'état », comme dans (15), et dire « Nous ne sommes pas l'état », comme dans (5), c'est présupposer, dans les deux cas, l'existence de certains dysfonctionnements sociaux. La différence entre (15) et (5), entre l'affirmation et la négation, se joue au niveau du contenu posé. Quand on est l'état, il y a des dysfonctionnements sociaux et on doit donc intervenir. Quand on n'est pas l'état, il y a des dysfonctionnements sociaux et on n'est pourtant pas obligé d'intervenir.

Cependant, dans un grand nombre d'emploi du lexique social, le contenu déontique n'est pas posé mais présupposé : ce qui est alors posé, c'est le respect ou la transgression du contenu déontique. On n'emploie pas toujours le lexique social uniquement pour exprimer un contenu déontique : on emploie souvent le lexique social pour louer ou déplorer le respect ou la transgression de ce contenu déontique. Ce n'est alors pas au niveau du contenu posé mais du contenu présupposé que le lexique social développe sa signification. C'est le cas dans (7) qui est le titre d'un article de Valeurs Actuelles :

(7) *A la frontière italienne, le nombre de migrants a explosé cette année*

L'emploi du mot *frontière* construit le contenu présupposé (7'). Mais le contenu que pose et met en avant l'exemple (7), c'est (7'') qui exprime la transgression du contenu déontique présupposé :

(7') *Les migrants n'y sont pas autorisés donc ils ne peuvent pas franchir la frontière italienne* (qui concrétise le schéma NEG AUTORISATION DC NEG POUVOIR FRANCHIR présent dans la signification de *frontière*)

(7'') *Les migrants ne peuvent pas franchir la frontière italienne (parce qu'ils n'y sont pas autorisés) pourtant le nombre de migrants qui l'ont franchi cette année a explosé* (qui concrétise le schéma NEG POUVOIR PT FAIRE)

Il se passe la même chose dans l'exemple (8) si l'on admet le schéma argumentatif VOULOIR DC OBLIGER A DONNER EN DONNANT dans la signification du verbe *payer*. (8) présuppose (8') et pose (8'') :

(8) *Donc là, j'ai payé une Viennoise au chocolat dans mon menu à la boulangerie et je ne l'ai jamais eu dans mon sac... Ça m'apprendra à ne pas vérifier*

(8') *Je voulais une viennoise au chocolat dans mon menu à la boulangerie donc je les ai obligés à m'en donner une en leur donnant (de l'argent)* (qui concrétise le schéma VOULOIR DC OBLIGER A DONNER EN DONNANT présent dans la signification de *payer*)

(8'') *Je les ai obligés à me donner une viennoise au chocolat (en leur donnant de l'argent) pourtant ils ne m'en ont pas donné* (qui concrétise le schéma DEVOIR PT NEG FAIRE).

Bien évidemment, il est également possible (bien que plus rare... en particulier sur Twitter d'où sont tirés la plupart de nos exemples) d'exprimer la conformité au contenu déontique. C'est souvent le cas quand le gouvernement se félicite des mesures qu'il a prises. Par exemple, (16) présuppose (16') et pose (16'') :

(16) *l'Etat vient de verser une aide de 1 Mds pour compenser les pertes de recettes dues à la crise Covid et il est aussi prévu de consacrer 2,6 Mds € pour les transports en commun sur 2021 et 2022, via un avenant à l'actuel contrat de plan Etat-Région.*

(16') *Il y a eu des pertes de recettes dues à la crise Covid donc nous devons intervenir pour les compenser* (DYSFONCTIONNEMENT SOCIAL DC DEVOIR INTERVENIR présent dans la signification du mot *état*)

(16'') *L'Etat devait intervenir pour compenser les pertes de recettes dues à la crise Covid donc il vient de verser une aide de 1 Mds et a prévu de consacrer 2,6 Mds pour les transports en commun sur 2021 et 2022* (qui concrétise le schéma DEVOIR DC FAIRE)

Ces exemples, loin de contredire notre hypothèse de départ, la renforce. Le fait pour les migrants de franchir la frontière et le fait pour la boulangerie de ne pas avoir mis de viennoise dans le sac sont présentées comme les transgressions d'un interdit ou d'une obligation. Le fait d'avoir versé des aides pour compenser les pertes dues au Covid est présenté comme le respect d'une obligation. Les deux premiers énoncés dénoncent la transgression d'un contenu déontique. Dans le troisième, le gouvernement se félicite d'avoir agi en conformité avec un contenu déontique. Cela suppose, dans les trois exemples, qu'un contenu déontique est effectivement exprimé. Ce genre d'énoncés révèlent en fait les sèmes déontiques présents dans la signification des lemmes sociaux employés.

3 Définition et structure du lexique social

L'analyse que nous venons de proposer du lexique social et de ses emplois permet maintenant de proposer une définition plus précise et plus rigoureuse de cette catégorie dans les termes fournis par la TBS. Cela suppose quelques précisions techniques qui devraient permettre de mieux définir les contours de la catégorie lexicale. Mais la TBS,

théorie structuraliste qui met au cœur de la signification les relations qu'entretiennent entre eux les éléments du lexique, permet également de représenter la structure et les relations internes au lexique social.

3.1 La définition du lexique social

Il y a donc des mots qui, derrière leur apparence descriptive et derrière l'apparence descriptive de certains énoncés dans lesquels ils apparaissent, ne décrivent pas leur référent mais expriment des contenus déontiques cachés. La définition du lexique social qui ressort de cette analyse est la suivante : les mots qui appartiennent au lexique social sont ceux qui contiennent dans leur signification des schémas argumentatifs déontiques. Toutefois, cette définition est encore trop imprécise. Les exemples pris jusque-là suggèrent par exemple que le contenu déontique est toujours présent dans le syntagme de droite au sein des enchaînements qui concrétisent ces schémas.

Mais il y a une précision beaucoup plus importante à faire. La TBS reconnaît dans la signification des mots deux types de schémas argumentatifs : des *aspects* et des *quasi-blocs*. Les aspects, ce sont les schémas argumentatifs dont il a été question jusque-là : ils représentent le type d'enchaînement argumentatif qui développe la signification interne d'un mot. Les quasi-blocs, quant à eux, représentent l'orientation argumentative externe d'un mot, le type de suite argumentative à laquelle peut donner lieu son emploi. Pour reprendre l'exemple de l'adjectif *prudent*, en plus de l'aspect DANGER DC MODIFIER SON COMPORTEMENT, il contient dans sa signification le quasi-bloc PRUDENT(SECURITE). Cela signifie que l'emploi de *prudent* favorise des suites argumentatives du type de *donc en sécurité* ou du type de *pourtant pas en sécurité*. En effet, il y a toujours deux types d'orientation argumentative que peut favoriser l'emploi d'un même mot, l'une en *donc* et l'autre en *pourtant* + *NEG* (ou bien l'une en *donc* + *NEG* et l'autre en *pourtant*).

Or, il y a énormément de mots qui favorisent des suites argumentatives du type de (*ne pas*) *devoir/pouvoir faire X*. Il a été question d'un de ces mots en introduction : l'adjectif *sale*. Tel que le décrit Ducrot dans « Pour une description non-véritative du langage », l'adjectif *sale* fait allusion à des suites argumentatives comme *c'est sale donc tu ne dois pas toucher*. Cet enchaînement ne fait que développer le quasi-bloc SALE(DEVOIR NE PAS TOUCHER) présent dans la signification de l'adjectif *sale*. Mais en vérité, comme le soulignera la TBS ainsi que Ducrot par la suite (Ducrot 2000), l'adjectif *sale* favorise tout autant des enchaînements comme *c'est sale donc tu ne dois pas toucher* que des enchaînements comme *c'est sale pourtant tu peux toucher*. Un mot comme *violent* est du même ordre. Il contient dans sa signification le quasi-bloc VIOLENT(DEVOIR COMBATTRE) comme l'illustrent les exemples (17) et (18) :

(17) *Quel est ce député violent avec son ex femme ????! Il doit être destitué immédiatement !!!!*

(17') *Ce député est violent avec son ex femme donc il doit être destitué immédiatement* (qui concrétise VIOLENT DC DEVOIR COMBATTRE, un des deux aspects que préfigure le quasi-bloc présent dans la signification de l'adjectif *violent*)

(18) *La violence de l'Etat est une violence légitime quand elle s'exerce dans un cadre légal*

(18') *L'Etat est parfois violent pourtant cette violence est légitime quand elle s'exerce dans un cadre légal* (qui concrétise VIOLENT PT NEG DEVOIR COMBATTRE, l'autre aspect que préfigure le quasi-bloc présent dans la signification de l'adjectif *violent*)

Violent et *sale* contiennent tous les deux, dans leur signification, des schémas argumentatifs déontiques. Leur appartenance au lexique social est pourtant intuitivement discutable^{ix}. Pour éviter d'avoir à les intégrer dans la catégorie lexicale que nous essayons de définir il faut donc restreindre la définition du lexique social aux aspects argumentatifs : les mots qui appartiennent au lexique social sont ceux qui contiennent dans leur signification des *aspects* argumentatifs déontiques. Ces aspects argumentatifs sont du type X DC/PT [MARQUEUR DÉONTIQUE] Y.

Le lexique social, ce ne sont pas les mots qui favorisent deux types de suites argumentatives déontiques (en *donc* ou en *pourtant*). Ce sont les mots qui internalisent des schémas argumentatifs déontiques bien définis. On retrouve là, en quelque sorte, mais au niveau du lexique et non du monde, le caractère conventionnel que l'on était tenté d'accorder aux réalités sociales : les lemmes sociaux internalisent, dans leur signification, des obligations, des interdits ou des autorisations sociales.

3.2 Structure du lexique social : les blocs sémantiques

La Théorie des Blocs Sémantiques permet également de représenter certaines relations entre les mots du lexique : plusieurs aspects argumentatifs peuvent appartenir à un même bloc sémantique que la TBS représente sous la forme d'un carré inspiré du carré logique et qu'elle nomme *carré de transposition*. Grâce au carré de transposition, il est possible de représenter certaines relations entre les lemmes sociaux. En faisant varier les connecteurs et les négations à l'intérieur d'un aspect argumentatif, on peut construire trois autres aspects argumentatifs doxaux. Ces nouveaux schémas argumentatifs appartiennent parfois (mais pas systématiquement) à la signification d'autres mots. Si l'aspect de départ est déontique, les trois autres aspects du bloc sémantique le seront également et pourront ainsi se retrouver dans la signification d'autres lemmes sociaux.

A partir de l'aspect NEG AUTORISATION DC NEG POUVOIR FRANCHIR présent dans la signification du mot *frontière*, on peut construire le carré de transposition suivant :

<i>pas de frontière, espace de libre circulation</i> NEG AUTORISATION PT POUVOIR FRANCHIR	<i>pas un point de passage</i> AUTORISATION PT NEG POUVOIR FRANCHIR
NEG AUTORISATION DC NEG POUVOIR FRANCHIR <i>frontière</i>	AUTORISATION DC POUVOIR FRANCHIR <i>point de passage</i>

A côté de chaque aspect argumentatif du carré, nous avons tenté d'identifier des mots qui ont cet aspect dans leur signification.

La première relation intéressante à examiner au sein du bloc sémantique est la relation horizontale entre le mot *frontière* et l'expression *point de passage*. Ce qu'on ne peut pas franchir quand on ne remplit pas les conditions est une frontière. Ce qu'on peut franchir quand on remplit les conditions est un point de passage. Cette distinction n'a rien de référentiel : elle illustre encore une fois l'impossibilité de réduire la signification des mots à leurs contenus descriptifs. Dans le monde, on peut franchir une frontière si on en a l'autorisation. Mais ce n'est pas ce que signifie le mot *frontière*. Quand on utilise le mot *frontière*, c'est pour dire que le franchissement est impossible si l'on n'y est pas autorisé. Et inversement pour l'expression *point de passage*. Que l'on compare, pour s'en assurer, les deux dialogues fictifs suivants :

- *Est-ce que nous pourrions passer ?*
- (19) *Non, c'est la frontière ! / (19') ?? Oui, c'est la frontière !*

- *Est-ce que nous pourrions passer ?*
- (20) *Oui, c'est un point de passage ! / (20') ?? Non, c'est un point de passage !*

La bizarrerie de (19') et (20') ne tient pas aux propriétés dans le monde des référents mais aux schémas argumentatifs présents dans la signification de *frontière* et *point de passage*.

La deuxième relation intéressante au sein du bloc sémantique renforce cette analyse. Nous l'avons déjà rencontrée : c'est la négation. Elle correspond à l'axe vertical du carré de transposition. Dire qu'il n'y a plus de frontière en Europe (ou que l'Europe est un espace de libre circulation) c'est dire qu'il n'y a plus besoin d'autorisation pour passer d'un pays à un autre. Dire qu'il n'y a pas de point de passage entre deux pays, c'est dire que, même si on y est autorisé, on ne peut pas passer de l'un à l'autre. L'effet nettement différent produit par la négation du mot *frontière* et du mot *point de passage* révèle l'opposition des schémas présents dans la signification des deux mots.

La dernière relation qu'il reste à remarquer au sein du bloc sémantique est la relation qui relie les cases en diagonal. Cette relation, est une relation graduelle. *Pas de point de passage* est plus fort que *frontière* et *espace de libre circulation* plus fort que *point de passage*. L'adverbe *même* indique cette relation graduelle dans les structures fictives (21) et (22) :

- (21) *Il y a une frontière entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, il n'y a même pas de point de passage*
- (22) *Il y a des points de passage entre les pays d'Europe, c'est même un espace de libre circulation.*

La TBS est une théorie sémantique structuraliste selon laquelle la signification des mots se définit par leurs relations avec d'autres au sein du système de la langue. Les blocs sémantiques illustrent, entre autres, ces relations et sont utiles pour décrire les structures d'opposition entre des lemmes sociaux comme *frontière*, *point de passage* ou *espace de libre circulation*. Les approches référentialistes nous semble ici moins pertinentes, et ce pour deux raisons. Tout d'abord parce que le contenu sémantique des lemmes sociaux n'est pas descriptif mais déontique. Mais également parce que de telles approches risquent de manquer certaines relations d'opposition cruciales comme celle que nous venons de décrire entre *frontière* et *point de passage*.

Conclusion

Comme nous en faisons l'hypothèse en introduction, ce sont leurs propriétés sémantiques qui permettent de regrouper des mots comme *état*, *payer*, *promettre*, *démocratie*, *frontière*, *chef* et bien d'autres au sein d'une même catégorie lexicale. Mais, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce n'est pas le genre de leur référent qui les rassemble. Définir les lemmes sociaux par les propriétés de leurs référents entraîne une circularité inextricable comme nous avons tenté de le démontrer. De toute façon, il serait non seulement vain de chercher des propriétés communes à tous les référents du lexique social mais il serait même vain de rechercher des propriétés communes à tous les référents d'un seul lemme social. Tous les chefs ne sont pas obéis, tous les états n'interviennent pas pour régler certains dysfonctionnements sociaux, toutes les frontières ne sont pas respectées.

En revanche, tous les chefs doivent être obéis (si l'on entend par là, bien évidemment, une obligation sociale et non morale), tous les états doivent intervenir pour régler certains dysfonctionnements sociaux et toutes les frontières doivent être respectées. C'est ce qui définit un chef, un état ou une frontière. Ce qui rassemble tous les lemmes sociaux dans une

même catégorie lexicale, c'est le type de contenus qu'ils permettent de construire ou d'exprimer. Ces contenus ne sont pas descriptifs mais argumentatifs et déontiques. Appartiennent au lexique social tous les mots qui contiennent dans leur signification des schémas argumentatifs du type de X DC/PT [MARQUEUR DEONTIQUE] Y. Le lexique social, ce sont les mots qui internalisent dans leur signification les contenus déontiques que construisent les communautés humaines.

Peut-on considérer, dès lors, que le lexique social décrit l'existence de certaines obligations, autorisations ou interdits sociaux ? A l'inverse, peut-on considérer que le lexique social, puisqu'il exprime des obligations, des autorisations ou des interdits sert à *obliger*, *autoriser* ou *interdire* ? Peut-on adopter, à propos des contenus déontiques que le lexique social communique, les positions descriptives ou performatives que nous avons abandonnées dans un premier temps ? Répondre à ces deux questions réclamerait une étude à part entière et supposerait de réveiller le vieux débat entre descriptivisme et ascriptivisme en philosophie du langage^x. Néanmoins, nous penchons plutôt en faveur d'une réponse négative à ces deux questions à la fois. Les actes d'obliger, permettre ou interdire sont eux-mêmes des actes sociaux dont il nous paraît impossible de rendre compte en termes descriptifs, que ce soit pour expliciter une éventuelle signification descriptive de marqueurs déontiques ou pour décrire, à l'inverse, les actes de langage éventuels qu'ils permettraient d'accomplir.

Les approches holistes en ontologie sociale mobilisent parfois l'impossibilité de décrire la signification du lexique social autrement qu'en employant le lexique social pour démontrer qu'il est impossible de réduire les faits sociaux aux faits naturels^{xi}. Mais cet argument présuppose l'existence des réalités sociales. Or nous choisissons de rester sur le terrain de la sémantique. Si nous admettons une approche holiste et structuraliste du lexique social, nous n'en déduisons rien sur le plan ontologique. Plus encore, dans le cadre d'une théorie non-référentialiste et non-vériconditionnelle comme la TBS, l'apparente vérité de certains énoncés qui emploient le lexique social (« Macron est le 8^{ème} président de la Cinquième République ») n'est pas pour nous un argument en faveur de l'existence des réalités sociales^{xii}. Nous nous contentons de décrire le lexique social par le type de discours (argumentatif et déontique) qu'il permet de construire.

Références bibliographiques

- Anscombe, J.-C. (1995). La théorie des topoï : Sémantique ou rhétorique ? *Hermès, La Revue*, 15, 185-198.
- Anscombe, J.-C. & Ducrot, O. (1986). Argumentativité et informativité. *De la métaphysique à la rhétorique*, pp. 79-94.
- Austin, J. L. (1970). *Quand dire, c'est faire* (G. Lane, Éd.). Paris : Éditions du Seuil
- Austin, J. L. (2000). Other Minds. (S. Bernecker & F. I. Dretske Éd.), *Knowledge: Readings in Contemporary Epistemology*. Oxford University Press.
- Carel, M. (2021). La présupposition dans la TBS. *Cours de Sémantique Argumentative* (Behe, L., Carel, M., Denuc, C. & Machado, J.C. Éd.), São Carlos : Pedro e João editores, pp. 163-174
- Carel, M. (2011). *L'entrelacement argumentatif : Lexique, discours et blocs sémantiques*. Paris : H. Champion.
- Carel, M. (2017). Significação e argumentação. *Signo*, 42
- Descombes, V. (1996). *Les institutions du sens*. Paris : Ed. de Minuit.

- Descombes, V. (2000). Philosophie des représentations collectives. *History of the Human Sciences*, 13.
- Ducrot, O. (1969). « Présupposés et sous-entendus ». *Langue française*, 4, pp. 30-43.
- Ducrot, O. (1977). « Illocutoire et performatif ». *Linguistique et sémiologie*, 4, pp. 17-53.
- Ducrot, O. (1981). « Langage, métalangage et performatifs ». *Cahiers de linguistique française*, 3, pp. 5-34
- Ducrot, O. (1995). « Pour une description non véridictive du langage », *Linguistics in the Morning Calm*, 3, pp. 45-57.
- Ducrot, O. (2000). Le sens. Conférence disponible sur le site canal-u.tv à l'adresse : https://www.canal-u.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/le_sens.873
- Durkheim, É. (2014). Chapitre Premier—Représentations individuelles et représentations collectives. *Sociologie et philosophie* (présentation de Bruno Karsenti). Paris : Presses Universitaires de France, pp. 1-39.
- Geach, P. T. (1965). Assertion. *Philosophical Review*, 74, pp. 449-465.
- Hare, R. M. (1952). *The Language of Morals*. Oxford : Clarendon Press.
- Lemieux, C. (2012). Peut-on ne pas être constructiviste ? *Politix*, 100, pp. 169-187.
- Quéré, L. (1994). Sociologie et sémantique : Le langage dans l'organisation sociale de l'expérience. *Sociétés Contemporaines*, 18, pp. 17-41.
- Ruben, D.-H. (1982). The Existence of Social Entities. *The Philosophical Quarterly*, 32, pp. 295-310.
- Ruben, D.-H. (1985). *Metaphysics of the Social World*. London : Routledge & Kegan Paul
- Searle, J. R. (1997). *The Construction of Social Reality*. New-York : The Free Press.
- Searle, J. R. (2009). *Les actes de langage : Essai de philosophie du langage*. Paris : Hermann.

ⁱ Malgré un grand nombre de variantes, c'est l'approche dominante en ontologie sociale (Lemieux 2012).

ⁱⁱ C'est l'approche défendue par Searle, qui défend l'individualisme méthodologique, dans *The Construction of Social Reality* : « there are things that exist only because we believe them to exist » (Searle 1997).

ⁱⁱⁱ C'est l'approche holiste héritée de Durkheim (Durkheim 2014).

^{iv} C'est un des points sur lesquels insiste particulièrement l'approche ethnométhodologique en sociologie (Quéré 1994).

^v Nous parlons ici de performativité par analogie avec les verbes performatifs chez Austin mais dans un sens un peu plus large. Le lexique social ne participe pas, selon nous, à faire exister ou advenir ce qu'il exprime – pas plus d'ailleurs que les verbes performatifs qui sont les mots à propos desquels Ducrot dénonçait « l'illusion performative ».

^{vi} Les verbes performatifs appartiennent, selon nous, au lexique social. Les actes de langage (s'ils existent) sont des actes sociaux, qu'on en ait une conception conventionnelle ou intentionnelle. Nous verrons surtout, par la suite, que les verbes performatifs répondent au critère que nous mettrons en avant pour définir le lexique social.

^{vii} Malgré leur aspect complexe, les schémas argumentatifs que la TBS reconnaît dans la signification des mots sont bien des sèmes, des unités minimales de signification, au sens où ils sont absolument indivisibles.

^{viii} Pour une approche plus complète de la présupposition dans la TBS, voir Carel (2021). Par souci de simplicité, nous traitons néanmoins ici comme des présupposés énonciatifs, comme des contenus présupposés à part entière, ce qu'elle qualifierait probablement de *présupposés argumentatifs*.

^{ix} Il faudrait peut-être les admettre dans une catégorie lexicale à part ou plus large qui concernerait les mots qui ont dans leur signification des quasi-blocs déontiques ou des schémas argumentatifs déontiques en général.

^x Ce débat s'est particulièrement développé à partir de l'antagonisme entre Hare (1952) et Geach (1965). Dans « La théorie des topoï : Sémantique ou rhétorique ? », Anscombe (1995) situe brièvement la sémantique argumentative par rapport à ce débat. Mais nous pensons que cette question mérite encore d'être creusée.

^{xi} Vincent Descombes (2000) développe par exemple cet argument dans « Philosophies des représentations collectives ».

^{xii} Cet argument est développé explicitement par David-Hillel Ruben (1982 et 1985) mais, en vérité, il est implicitement au fondement de la majeure partie des théories développées en ontologie sociale. Un réalisme social fondé sur l'évidence de la vérité ou de la fausseté des énoncés qui évoquent des faits sociaux est en fait le socle commun à la fois des approches holistes et individualistes en ontologie sociale.